

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE

## Compte rendu du Conseil Communautaire de la réunion du 13 septembre 2010 à 20h30 en mairie de Boège.

Présents : Jean-Paul MUSARD, Bernard BOUVIER, Denis MOUCHET, Yves DUPRAZ, Denis DUCROT, Michel SANTONI- Edmond GENOUD - Marielle DURET.

Délégués titulaires : Patrick CHARDON - Gérard SALAMON - Evelyne VIGUIER - Laurence MOUCHET - Romain GURLIAT - Pierrick DUFOURD - Jean MAURON- Hervé MEYNENT.

Délégués suppléants : Laurence FRAPSAUCE - Patrick GAVARD

Excusés : Jean-François BOSSON - Gilles SAUTHIER - Jacqueline ROCH

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Paul MUSARD

### Décharge inerte à Saint-André de Boège

Monsieur BOUVIER après avoir ouvert la séance, passe la parole à Edmond GENOUD au sujet de la décharge prévue sur la commune de Saint André de Boège.

L'entreprise BARBAZ a déposé une demande de déchets inertes de 100 000 m<sup>3</sup> pour ce second projet. La commune vient d'envoyer à la préfecture les raisons du refus pour ce site avec 9 points de contestations. La pétition a récolté 1160 signatures.

Monsieur MAURON intervient en temps que Président de natura 2000. Il a retenu en outre les problèmes de sécurité routière et l'impact écologique. A l'heure du Grenelle de l'environnement et du bilan carbone, déplacer des camions remplis de matériaux inertes de la ville à la montagne est une hérésie.

**Une délibération est prise à l'unanimité par les membres de la Communauté de Communes pour refus de cette décharge.**

### Rentrée scolaire aux écoles maternelles

Monsieur BOUVIER fait le bilan de la rentrée scolaire. Tout semble s'être très bien passé. Des remerciements sont adressés à tout le personnel.

La parole est donnée à Monsieur MUSARD au sujet de la visite de sécurité à l'école maternelle de Boège. Il faudra que les contrôles soient effectués plus ponctuellement et les registres tenus avec le plus grand soin.

Monsieur BOUVIER a fait état du transfert du Personnel des écoles maternelles à la Communauté de Communes. Tout semble fonctionner au mieux.

Deux employés ATSEM ont été choisis en remplacement de Mesdames FAY et LEVRAT.

Il faudra également penser au remplacement de Monsieur Guy ROCH qui a toujours tenu la déchetterie d'une manière exceptionnelle. Un poste sera ouvert et il faudra que Monsieur ROCH forme le futur employé.

Monsieur BOUVIER fait part des demandes des directeurs d'écoles maternelles pour des équipements pour les cours de récréation. L'entreprise VACHOUX a fait des propositions qui seront étudiées en commission.

### Transports scolaires

Monsieur BOUVIER fait ensuite le point sur les transports scolaires. Madame MANCERA Nadia, secrétaire-comptable, souligne que la rentrée s'est effectuée dans d'excellentes conditions. Il y a eu beaucoup de retardataires pour les inscriptions. Ces retards étant liés en partie au problème des transports des enfants de maternelle sur les communes d'Habère-Lullin et d'Habère-Poche, Les majorations prévues n'ont pas été appliquées. Pierrick DUFOURD regrette que les retardataires n'aient pas payé les majorations, comme prévu dans le règlement. Virginie BAER indique que dans la plupart des cas, il est très difficile de recouvrer ces majorations. Par ailleurs, elles ne semblent pas dissuasives.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE

L'aide de la stagiaire Nadège GUERMEUR a été la bienvenue.

## Activité piscine

Monsieur BOUVIER indique que le chiffre d'affaire est d'environ 30 000 euros. Ce résultat, qui est à valider, est décevant. Il s'explique en partie par la météo très capricieuse au cours du mois d'août.

## Marché des ordures ménagères

Suite à la réunion de la commission d'appels d'offres, deux plis ont été ouverts : ORTEC et C.S.P.. Suivant les critères définis dans le dossier d'appel d'offres, c'est l'entreprise C.S.P. qui a été retenue pour la prochaine période triennale, pour un montant de 162.200 euros HT par année.

## Gymnase

Monsieur BOUVIER présente les travaux effectués : rideaux séparatifs et rideaux pare-soleil, ainsi que tracé de cinq terrains de badmington et changement de cordes.

## Vestiaires football

En attente de livraison d'un algéco commandé chez MBTP pour un montant de 15 000 euros HT, M. MAURON indique qu'il faut aussi penser aux travaux de raccordement d'eau, assainissement et création d'une base.

Il présente un devis de l'entreprise ENROBALP, pour un montant de 7.000 euros. Le projet est validé.

## Route de la déchetterie :

M. MAURON informe l'Assemblée que, suite au déboisement effectué par un propriétaire foncier, en bordure de la route, le 1<sup>er</sup> projet, estimé à environ 85.000 euros, proposant des aires de croisements, est abandonné.

Un nouveau projet est en cours d'étude. Il préconise un agrandissement généralisé de la voie. Son coût prévisionnel est estimé à environ 100.000 euros.

M. BOUVIER attire l'attention de l'assemblée sur deux points :

1 - La Communauté de communes ayant la compétence entretien de la voirie communautaire, dont fait partie la route de la déchetterie, cela va peut-être nécessiter la prise en charge directe de ce chantier, sans passer par l'établissement d'une convention, comme cela avait été fait lors de la participation aux travaux de la route du collège, à l'époque du SIVOM ;

2 - Compte tenu du montant prévisionnel des travaux, il va falloir peut-être lancer un appel d'offre.

En réponse, M. MAURON attire l'attention de l'assemblée sur l'urgence des travaux à réaliser. Il considère que les propos de M. BOUVIER risquent d'entraîner le report de ces travaux sur 2011.

Messieurs MAURON et BOUVIER apporteront des précisions lors des prochaines réunions.

## Sentier VTT de la Menoge :

Monsieur MATTUZZI évoque le problème de passage à gué qui est réglé ce jour. Mi octobre les panneaux et les socles doivent être posés. Une visite avec les élus du Conseil Général est programmée. Monsieur MAURON pose la question de savoir si les matériaux ont été amenés ou pris sur place. Monsieur SANTONI pose le problème de l'entretien de ces passages à gué quant à Monsieur MEYNENT, il est septique sur la durée de vie de ces passages.

## Espaces loisirs basé à Boège:

Monsieur MAURON demande le coût de la réhabilitation de la piscine. Il est de 45 000 euros. Un tel montant représente le remboursement annuel d'un prêt d'environ 250 000 euros sur 25 ans. Vu l'état de la piscine, ne peut-on pas envisager une construction d'une nouvelle piscine plutôt que d'effectuer des travaux de plus en plus important ? La commission travaux se réunira pour étudier ce dossier.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE

Ecole maternelle d'Habère-Poche : Le cabinet d'architecte a été choisi : il s'agit du cabinet DUBOSSON LEGER.

Conformément à la demande du groupe de pilotage, sur proposition de Jean MAURON, la première mission du cabinet va consister à réaliser une étude sur l'ancien bâtiment pour savoir s'il est possible de le réhabiliter pour 4 classes.

Ecole maternelle de Boège :

La commission travaux sera convoquée pour essayer d'avancer sur ce dossier.

Futur CDDRA :

Madame SCHERRER représentera la CCVV au bureau du CDDRA.

Campagne de compostage individuel :

Monsieur MOUCHET présente le bilan financier de cette opération : Voir annexe. Monsieur MOUCHET rappelle que cette opération va se dérouler sur 3 années. La réunion d'information prévue initialement à l'automne, est reportée au printemps prochain.

Monsieur MAURON demande s'il existe un contrôle sur la quantité de déchets économisés, quant à Monsieur MUSARD, il trouve l'opération réussie mais onéreuse.

Monsieur MOUCHET précise qu'un questionnaire sera adressé à chaque utilisateur afin d'avoir plus de visibilité.

Plan de communication :

Le principe d'un bulletin intercommunal est adopté à l'unanimité, le coût se situant entre 4600 et 5600 euros TTC.

Au sujet du logo Vallée Verte, une étude est en cours en collaboration avec l'OT de la Vallée Verte.

Questions diverses :

- Monsieur BOUVIER informe l'assemblée que Monsieur BRUN, technicien à la Chambre de Commerce, va prochainement organiser une réunion avec les commerçants et artisans pour la création d'une union commerciale de la Vallée Verte.
- La commune d'Habère-Poche désire qu'une solution soit trouvée pour garer le rouleau du SCCTB.
- Monsieur BOUVIER charge Vincent LETONDAL, Président du Rock and Poche, de lire le courrier que son association a fait parvenir à la communauté de communes, courrier de remerciement pour la subvention obtenue.
- Monsieur SANTONI présente les nouvelles caractéristiques du cinéma. Il demande une délibération exonérant de l'ancienne taxe professionnelle le cinéma, ceci est pris à l'unanimité. Le poste de projectionniste est toujours à l'étude.

La séance est levée à 23 h